



Règlement de participation

Règles de l'Action engrais spécifiques Eurofertil

L'offre de vestes et de bottes est valable pour une nouvelle commande effectuée entre le 1^{er} novembre 2020 et le 31 janvier 2021 sur la gamme d'engrais Eurofertil de TIMAC AGRO BeLux. Cette action est réservée aux gérants d'une exploitation agricole. Une seule participation sera prise en compte par exploitation agricole. Seuls les formulaires dûment complétés seront pris en compte.

Protection de vos données à caractère personnel

TIMAC AGRO BeLux respecte votre droit à la vie privée et s'engage à la protéger. Le présent énoncé décrit la façon dont nous utilisons les informations recueillies.

- Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent jeu-concours (ci-après « vos données ») sont traitées par le Groupe Roullier, que vous pouvez contacter à l'adresse suivante : TIMAC AGRO BeLux – Rue de la Jonction, 4 B-6030 Marchienne-au-Pont. Vous pouvez également contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse suivante : timacagrobelflux@roullier.com.
- Vos données sont recueillies sur la base de votre consentement, pour permettre au Groupe Roullier d'organiser le présent jeu-concours, de gérer ses relations clients et de mener des actions de prospection commerciale.
- Vos données sont transmises au service commercial de TIMAC AGRO BeLux, au sein du Groupe Roullier. En aucun cas vos données ne sont transmises à des tiers. Le Groupe Roullier conserve vos données 3 ans à compter du dernier contact que nous aurons eu avec vous ou, si vous êtes client, à compter de la fin de notre relation commerciale.
- Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, à l'effacement et à la portabilité de vos données, du droit de retirer votre consentement, de vous opposer au traitement et d'en demander la limitation. Ces droits peuvent être exercés à tout moment en adressant un courrier électronique à timacagrobelflux@roullier.com ou un courrier postal à: TIMAC AGRO BeLux – Rue de la Jonction, 4 B-6030 Marchienne-au-Pont. Vous disposez en outre du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.